ID: 066-246600548-20250409-D47\_2025-DE

Publié le 18/04/2025





Feuillet no

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

# DELIBERATION

### HAUT VALLESPIR

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 27 mars 2025.

## Etaient présents (27) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Alain LLAURENSY, Alexandre REYNAL.
- > Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Jocelyne RIBUIGENT, MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- ➤ Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : -
- > Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- > Conseiller de Le Tech: M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : -
- > Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- > Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN et M. Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal: M. Guy METIVIER.
- > Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- > Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

### Absents excusés (1) M. Jean-Victor HERETE.

Pouvoirs (7): MMES Anne-Marie GRAVE (procuration à Jérôme MOLAS), Danielle HERBAIN (procuration à Marie COSTA), Magali YOVANOVITH (procuration à Alain LLAURENSY), MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Daniel BAUX (procuration à Guy METIVIER), Yves BENASSIS (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Jean-Marie GOURGUES (procuration à Martine MAUGUIN).

#### Soit 27 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Madame Marie-José MACABIES est élue secrétaire de séance.

OBJET: FINANCES: Budget Annexe Réseau de chaleur - Affectation du résultat de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025

Le Compte Administratif du Budget Annexe Réseau de chaleur de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, pour l'année 2024, présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement de l'exercice : + 13 739,43 euros

+0.00 euro Résultat antérieur reporté de 2023 :

+ 13 739,43 euros Résultat à affecter :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Recu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025



ID: 066-246600548-20250409-D47\_2025-DE

• Solde d'exécution d'investissement de 2024 :

• Solde des restes à réaliser d'investissement de 2023 :

• Excédent de financement :

• Besoin de financement :

+ 4 522,11 euros

+ 0,00 euro

+ 4 522,11 euros

0,00 euro

En conséquence, il est proposé:

- D'AFFECTER la somme de 13 739,43 euros en réserve en investissement (R 1068);
- D'AFFECTER la somme de 0,00 euro de report en fonctionnement (R 002).

# Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour: 34 dont 7 pouvoirs

Votes contre: 0 Abstentions: 0

> DECIDE D'AFFECTER le résultat 2024 au Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Réseau de chaleur de la Communauté de Communes du Haut Vallespir tel que présenté ci-avant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

#### Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le : Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 09 avril 2025,

La secrétaire de séance

Marie-José MACABIES

Claude FERR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.